

Graffitis

Le service voirie dispose d'un agent et d'un véhicule équipé d'un dispositif d'effaçage des graffitis par hydrogommage qui consiste à projeter un granulat non agressif (mélange de poudre de craie, de soude ou de silicate de verre et d'eau) sur tous les types de surface. La puissance de projection est contrôlable en variant les débits d'air et d'eau en fonction des sites à traiter.



Destiné en priorité au traitement du patrimoine municipal, il vous est également possible de faire enlever les tags présents sur vos murs par ce service.

Faites votre signalement via l'Espace Citoyens